



LA FRANCE, DECENTRALISATION ET PUISSANCE

La France, premier partenaire diplomatique et militaire de l'Afrique subsaharienne ?

Mémoire de géopolitique

du lieutenant-colonel Thierry-Marie METINKOE

dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Directeur : Professeur Christophe
REVEILLARD

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La France, décentralisation et puissance: la France, premier partenaire diplomatique et militaire de l'Afrique subsaharienne ?
2. 2006_memoire_geop_france_decent.puiss_Metinkoe
3. Lieutenant-colonel (Gendarmerie) Thierry-Marie METINKOE (Centrafrique)
4. 22 mars 2006
5. Division B
6. Mémoire de géopolitique
7. La coopération franco-africaine repose sur un ensemble de liens étroits très spécifiques et sans autre équivalent sur le continent africain. A l'inverse des autres puissances coloniales, elle a su conserver et même étendre son influence au-delà du champ traditionnel francophone.

Les relations entre la France et l'Afrique subsaharienne s'inscrivent dans un système juridique et institutionnel assez complexe qui trouve ses fondements en partie dans l'histoire. Ce système a évolué au fil du temps, que ce soit dans le domaine diplomatique ou de la coopération militaire, avec de profondes réformes afin de permettre à la France de mieux s'adapter d'une part à la mondialisation, et d'autre part aux mutations politiques qui s'opèrent sur le continent, tout en cherchant à y conserver sa position privilégiée. Mais l'ambition de la France se heurte désormais à la concurrence d'autres puissances telles que les Etats-Unis ou la Chine.

8. Mots clés : France, puissance, partenaire, Afrique, Afrique subsaharienne, diplomatie, coopération, militaire, défense, aide, développement, organisations, ONU, UE, UA, G8, Etats-Unis, Chine.



LA FRANCE, DECENTRALISATION ET PUISSANCE

La France, premier partenaire diplomatique et militaire de l'Afrique subsaharienne ?

Mémoire de géopolitique

du lieutenant-colonel Thierry-Marie METINKOE

dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Directeur : Professeur Christophe REVEILLARD

Mars 2006

Introduction :

L'Afrique (cf. annexe 1) est un continent pluriel, divers, éclaté, aux héritages culturels et politiques différents en fonction des sous-ensembles régionaux (critères ethniques, religieux et linguistiques). Il n'est pas possible de parler d'une cohérence africaine, tant au niveau continental, qu'au niveau régional. Que faut-il donc entendre par « Afrique » dans le cadre des relations franco-africaines ?

Paradoxalement, une définition juste et précise du terme Afrique surgit de l'imaginaire collectif français. Par Afrique, il est entendu Afrique noire, ou plus précisément aujourd'hui Afrique trans-saharienne ou sub-tropicale.

Le Sahara est une frontière nord de l'Afrique selon des critères climatiques, religieux et ethniques. Les pays du littoral méditerranéen se considèrent bien plus en Europe, au sens du bassin méditerranéen ancien, qu'en Afrique, ou bien encore dans l'espace arabe par la continuité culturelle islamique.

Dans une seconde approximation, le champ peut encore être affiné par l'expression d'un critère historique. En effet, l'Afrique trans-saharienne ou subsaharienne se partage entre anglophonie et francophonie. Cette frontière linguistique délimite ce qui est appelé pudiquement des zones d'influence privilégiées, c'est-à-dire réseaux et autres.

En définitive, les relations franco-africaines sont les liens qui existent encore entre la France et ses anciennes colonies de l'Afrique équatoriale et de l'Afrique occidentale. La diplomatie française en Afrique est une diplomatie bilatérale, pragmatique, dont le principal objectif est d'assurer la stabilité politique intérieure de ses anciennes colonies afin de préserver les intérêts nationaux.

Cependant, l'évolution des cadres théoriques d'appréhension des relations internationales a modifié la définition du champ « Afrique ». Son sens diplomatique est aujourd'hui bien plus large. La construction européenne, consacrant un rapprochement franco-anglais, a atténué la délimitation linguistique : les sommets France-Afrique sont ainsi ouverts aux pays anglophones, voire lusophones. En outre, la diffusion du terme générique de « sud » a unifié sur le critère du sous développement ou le retard de développement de l'Afrique subsaharienne.

Les relations franco-africaines peuvent donc être analysées à un niveau différent, celui de l'aide au développement. Autrement dit, l'Afrique d'une manière générale, est pour la France une zone sous influence géostratégique nécessitant une présence militaire

permanente et une zone à aider économiquement, ce qui explique parfois l'ambiguïté des rapports.

Aussi, la présente étude qui pose la problématique de la France comme premier partenaire diplomatique et militaire de l'Afrique subsaharienne nous conduit à analyser dans une première partie cette diplomatie d'après ses fondements historiques, son cadre juridico-institutionnel et sa stratégie globale. Puis, dans une deuxième partie, nous nous intéresserons au volet militaire de la coopération franco-africaine toujours en évolution afin de mieux s'adapter à l'environnement international, avant de terminer dans une troisième partie par l'analyse de l'action de deux puissances mondiales qui semblent le plus menacer l'influence de la France sur le continent noir ces dernières années, à savoir : les Etats-Unis et la Chine.

Première partie : La diplomatie française en Afrique subsaharienne

I.1 Des relations fondées sur un héritage historique

Après la défaite de 1870, le débat sur la puissance française est en effet largement lié au débat sur la décolonisation. En se lançant dans l'aventure coloniale, la France se renforce-t-elle ou bien éparpille-t-elle dangereusement ses forces ? Raoul Girardet¹ y voit la confrontation de deux types contraires de nationalisme : un nationalisme d'expansion mondiale et un nationalisme de rétraction continentale.

Pour Gambetta, la première solution s'impose. Si elle veut reprendre véritablement la place qui lui appartient dans le monde, la France doit refuser de se replier sur elle-même : « C'est par l'expansion, par le rayonnement dans la vie du dehors, par la place qu'on prend dans la vie générale de l'humanité que les nations persistent et qu'elles durent. » (Discours d'Angers, 7 avril 1872). Pour Jules Ferry, il faut participer à l'expansion coloniale pour ne pas se laisser distancer par les nations rivales et s'assurer chaque place encore libre sur l'échiquier du globe avant qu'elle ne soit occupée par un autre, afin de permettre l'approvisionnement en matières premières et trouver un débouché à l'industrie. La politique coloniale est fille de la politique industrielle, écrit-il en 1890, mais ce sont les motifs humanitaires qui justifient l'ensemble de l'entreprise : l'action colonisatrice poursuit la lutte, entreprise depuis plus d'un siècle, de l'esprit des

¹ Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table ronde 1972.

Lumières sur l'injustice, l'esclavage, la soumission aux ténèbres ; c'est une croisade civilisatrice (discours de Jules Ferry à la Chambre des députés, 28 juillet 1885).

Sans donc ses colonies, la France ne serait plus qu'un pays de second ordre, impuissant à agir sur les grandes décisions de l'histoire. D'où, au nom des intérêts français, contrairement aux autres puissances coloniales, la France a opté pour une décolonisation négociée de ces anciennes colonies dans le monde et surtout celles d'Afrique subsaharienne. Cette politique lui a permis de conserver son influence diplomatique et militaire sur le continent noir au-delà des indépendances des jeunes Etats avec lesquels la elle entretient des relations privilégiées jusqu'à nos jours. La présence militaire française avec des bases pré positionnées en est un facteur déterminant.

Depuis ces dernières décennies et, en particulier depuis la fin de la guerre froide, la France est de plus en plus menacée dans son « pré carré » par les autres puissances. Face à cette situation, la France doit, sans se détourner de l'Afrique francophone, mener une véritable politique d'ensemble avec les autres pays du continent en général, et au sud du Sahara en particulier. Elle dispose d'outils et d'atouts pour ne pas se laisser devancer et conserver ainsi sa place de partenaire incontournable. Pour cela, elle doit mettre en avant sa vocation d'universalité, bien représentée par son souci constant en faveur du développement.

Les relations avec l'Afrique subsaharienne ont été un thème développé constamment aussi bien par le général de Gaulle que par Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand ou Jacques Chirac.

I.2 Une ambition globale s'exerçant dans un cadre juridico-institutionnel cohérent

I.2.1 Des instruments juridiques adaptés

La politique africaine de la France s'est toujours appuyée sur une logique de maintien étroit des relations qui trouve son origine dans l'approche qu'elle a eu pour des indépendances plus ou moins négociées et pacifiques de ses anciennes colonies de l'Afrique subsaharienne (à l'exception de la Guinée de Sékou Touré). Ainsi, après les indépendances, la France a voulu s'assurer une présence à long terme dans ce qu'elle considère comme son pré carré, en prenant le soin de définir des cadres « juridico-

institutionnel » devant servir de support et d'instrument de mise en œuvre de la future coopération bilatérale entre elle et les pays concernés.

Cette politique est une garantie pour l'ancienne puissance coloniale d'être un partenaire privilégié tout en préservant ses intérêts et d'être également le parrain des jeunes Etats nouvellement indépendants.

Pour ces accords, deux ministères en ont la charge en priorité (décret du 6 juin 1974) car ils assurent la négociation et l'exécution. Il s'agit :

- du ministère des Affaires étrangères ;
- du ministère de la Coopération.

Depuis 1974, le ministère de la Coopération (intégré aujourd'hui au sein du ministère des Affaires étrangères comme ministère délégué) a acquis plus de poids à ce niveau excepté dans les domaines qui relèvent de la politique étrangère et de la défense. Ces accords peuvent se présenter sous formes de traités, accords et conventions dans des domaines très variés (culturels, techniques, financiers, économiques, judiciaires, etc.).

La validité juridique étant assurée par le ministère des Affaires étrangères.

Les accords sont des instruments diplomatiques utilisés par toutes les grandes puissances, mais leur multiplication est en rapport avec le phénomène de la décolonisation. La première expérience de la France dans ce domaine avait été faite avec l'Indochine puis avec ses colonies du Maghreb.

Le nombre des accords passés entre la France et les Etats africains est impressionnant sans compter les accords secrets. Le contenu et leur interprétation ont varié dans le temps. Ils sont rédigés de manière plus vague que précise afin qu'il y ait place pour une certaine souplesse et une interprétation la plus large possible. De ce point de vue, ils sont bien un instrument politique. Sur le plan juridique, ils présupposent une égalité de droit qui ne se retrouve pas sur le plan pratique. C'est justement cette distorsion qui explique les difficultés qu'on a à les définir clairement.

La définition qui met le mieux en valeur la réalité de ce type de relation est que l'accord est réalisé entre « un état donateur disposant de biens nécessaires à un état bénéficiaire et que l'état bénéficiaire présente un intérêt pour l'état donateur ». C'est dire qu'il y a un intérêt réciproque mais pas forcément égal entre les états signataires. Les intérêts pouvant évoluer dans le temps, les accords sont donc susceptibles de révision. Théoriquement, la révision devrait aller dans un sens plus égalitaire et aboutir

à terme à un relâchement éventuel des liens. Comme le dit J. Basso², ils symbolisent par contre fort bien le triple objectif français à savoir solidarité, puissance et influence.

A quelques exceptions près comme le domaine monétaire, c'est le bilatéralisme qui prédomine, ce qui explique la similitude de ces accords dont l'objet des premiers a surtout visé l'administration des états nouvellement créés pour des raisons bien évidentes, puis ensuite la formation et la recherche scientifique afin d'avoir les cadres qualifiés nécessaires.

1.2.2 Des acteurs pertinents dans un cadre institutionnel entièrement réformé

1.2.2.1 Le ministère des Affaires étrangères

C'est l'élément clef avec le chef de l'Etat de la politique extérieure de la France. Situé au Quai d'Orsay à Paris, il est parfois désigné familièrement par l'expression « le Quai ». Son rôle dans le cas de l'Afrique est particulier et nécessite un bref rappel historique pour une meilleure compréhension.

En effet, les colonies dépendaient autrefois du ministère de la Marine et seront dotées d'un sous-secrétariat en 1887 qui, de la Marine, sera transféré au ministère du Commerce en 1889. A partir de ce moment là, les Affaires étrangères vont le revendiquer estimant que la politique d'expansion coloniale n'était qu'un aspect de la politique étrangère. En 1893, ce sous-secrétariat deviendra indépendant et sera érigé peu de temps après en ministère des Colonies à part entière en 1894. C'est l'ancêtre du ministère de la Coopération. Et depuis, d'une réforme à l'autre, les revendications demeurent. En outre, la politique étrangère faisant partie du domaine réservé du chef de l'Etat, avec son Conseiller aux Affaires africaines en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, la marge de manœuvre du ministre s'en trouve fort restreinte.

1.2.2.2 Un nouveau dispositif institutionnel plus élaboré

Le gouvernement, avec l'accord du président de la République, a décidé, en février 1998, d'engager une réforme de la politique internationale afin d'en renforcer la

² BASSO J.A. Les accords de coopération entre la France et les Etats africains francophones : leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines, (1960-1970). L'Afrique noire française, l'heure des indépendances, Paris, CNRS, 1992, p.257.

cohérence et l'efficacité, de lui donner toute sa place, essentielle, dans l'action extérieure de la France et de mieux y associer la société civile.

Ambition politique et projet collectif, la réforme est effective depuis le 1^{er} janvier 1999. Elle s'est traduite par la création d'instances nouvelles et la rénovation des institutions qui assurent la mise en œuvre. Cette dynamique de rénovation ambitieuse et profonde de la politique de coopération pour le développement et de ses instances a été poursuivie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui s'est tenu le 20 juillet 2004.

Ainsi, les nouveaux acteurs du dispositif français d'aide au développement sont les suivants :

✓ *La coordination gouvernementale* : le CICID

La création du Comité interministériel de la coordination et du développement par le gouvernement en 1998 répond à la volonté du gouvernement d'ouvrir un espace de coordination, de réflexion, de débat et d'orientation de caractère global et politique sur la coopération internationale associant tous les ministères concernés. Présidé par le Premier ministre, il est composé des 12 ministres les plus directement concernés par les questions de développement (tout ministre du gouvernement peut être appelé à participer à une réunion du CICID, en tant que de besoin). Un représentant du président de la République prend part à ces travaux. Le CICID se réunit au moins une fois par an. Le ministère des Affaires étrangères (Direction générale de la coopération internationale et du développement : DGCID) et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Trésor) en assurent conjointement le secrétariat permanent.

Le CICID définit les axes prioritaires de la politique française d'aide au développement et, d'une manière plus générale, fixe la doctrine française en matière de coopération. Il détermine les contours de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) regroupant les pays de concentration de la coopération française. Il fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale et d'aide au développement dans toutes ses composantes bilatérales et multilatérales. Il veille à la cohérence des priorités géographiques et sectorielles des diverses composantes de la coopération. Il assure une mission permanente de suivi et d'évaluation de la conformité aux objectifs fixés et aux moyens assignés des politiques des instruments de la coopération internationale et d'aide au développement. Il définit les secteurs prioritaires d'intervention.

Enfin, le CICID de mai 2005 a précisé le rôle dévolu à la Conférence d'orientation stratégique et de programmation qui est présidée par le ministre chargé de la coopération ;

- ✓ *La définition de deux pôles ministériels* : le ministère des Affaires étrangères, pôle diplomatique, et le ministère de l'Economie et des Finances, pôle financier.

Ces deux ministères concentrent les fonctions de définition, de gestion ou de contrôle de la gestion, et de suivi de la coopération bilatérale française.

Le CICID de juillet 2004 a réaffirmé le rôle du ministère des Affaires étrangères en matière de pilotage stratégique de l'aide publique au développement. Ainsi, son relevé de conclusion stipule que « sous l'égide du ministre des Affaires étrangères, le ministre délégué est chargé de la coopération et du développement, coordonne les différents acteurs de la coopération française, veille à la bonne réalisation des prévisions et informe régulièrement le président de la République et le gouvernement de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs ».

- ✓ *Un opérateur pivot pour l'aide bilatérale au développement* : l'Agence française au développement (AFD)

L'Agence française de développement a une double nature : c'est une institution financière spécialisée, une banque de développement, à l'instar de ses homologues bilatéraux et multilatéraux. Elle est placée sous la double tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre des Affaires étrangères. C'est également l'opérateur essentiel du dispositif de coopération pour le développement. Ainsi, l'AFD constitue l'un des principaux instruments de mise en œuvre de l'aide bilatérale française au développement. Elle contribue par ses concours financiers à la réalisation de projets publics et privés. L'Agence intervient dans l'ensemble des Dom-Tom et des pays de la ZSP dont font également partie ceux de l'Afrique subsaharienne. Entre autres, elle assure aussi le financement de la part consacrée par la France au FMI et s'est vue en outre confier pour les pays de la ZSP, la mise en œuvre des contrats de désendettement-développement (C2D).

Enfin, s'agissant des opérations de dons actuellement gérés par le Fonds de solidarité prioritaire, le CICID de juillet 2004 a élargi le domaine d'intervention de l'Agence qui s'exerce désormais dans les secteurs suivants dont l'Afrique subsaharienne est le principal bénéficiaire : agriculture et développement rural, santé

et éducation de base, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructures et développement urbain.

- ✓ *L'association de la société civile* : le Haut conseil de la coopération internationale (HCCI)

Formé de représentants de la société civile, il encourage la convergence de leur action avec celle de l'Etat. Il permet une concertation entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale et favorise l'action du public aux actions de la coopération. Les Pouvoirs publics reçoivent ses recommandations contenues dans un rapport remis chaque année au Premier ministre et rendu public.

I.2.3 Une approche diplomatique globale à la mesure des ambitions de leadership

I.2.3.1 Sur le plan bilatéral et régional

I.2.3.1.1 Cas de l'Afrique du Sud

La France a pu établir un partenariat stratégique avec ce pays sans se focaliser sur son caractère non francophone, faute de liens dus à la colonisation. En effet, la France est l'un des Etats qui a le plus lutté contre l'apartheid. Laurent Fabius, alors qu'il était Premier ministre, avait fait du combat contre le régime raciste de Pretoria un des axes majeurs de sa politique internationale en ne comptant pas son soutien à ceux qui luttèrent sur place. La France bénéficie de ce fait d'un fort capital de sympathie dans le pays le plus important économiquement et stratégiquement d'Afrique. Or, l'Afrique du Sud, par son histoire récente, par la qualité de ces élites, par la force de son économie et de son armée et par son pouvoir de peser sur l'évolution des relations internationales, est l'un des rares pays africains à posséder une vision globale du monde. D'ailleurs, à l'issue d'un long entretien avec le chef d'Etat américain, lors de visite en Afrique du Sud du président Bill Clinton en mars 1998, le président Mandela profitait de la présence de la presse mondiale pour défendre vigoureusement les relations que Pretoria entretient avec les Etats diabolisés par les Etats-Unis comme Cuba, l'Iran et la Libye, au nom de la fidélité à leur lutte anti-apartheid. Il exprimait en outre de sérieuses réserves sur l'offensive diplomatique et économique que mène Washington sur le continent africain.

I.2.3.1.2 Les autres pays non francophones et les organisations régionales

L'extension ou le redéploiement des points d'appui de la France en Afrique subsaharienne s'est réalisé progressivement dans une perspective plus globale. Au « pré carré », qui répondait à une conception classique de la puissance (espace, renommée, « clientèle » d'Etat) en période de guerre froide, s'est substituée une politique prenant en compte tout le continent africain.

Pendant la guerre froide, les anciennes colonies françaises pouvaient apparaître comme une zone de paix au milieu de conflits de toutes sortes, ce qui permettait à la France de justifier des liens très particuliers qu'elle entretenait avec des chefs d'Etat acquis à sa cause – et dont on questionnait peu la « gouvernance ». Aujourd'hui, les pôles de puissance en Afrique se sont déplacés : l'Ouganda, l'Ethiopie et l'Erythrée, malgré leurs différends, le Nigeria, la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud, déjà citée, sont autant de forces, non alignées sur un ancien colonisateur, qui pèsent sur les évolutions du continent. Le pré carré au contraire, traverse une zone de turbulences ouverte par la crise de succession de leaders traditionnels.

Confrontée à cette situation, la France a le choix entre deux politiques, qui sont aussi deux conceptions de puissance. Soit elle se crispe sur son pré carré avec tous les risques d'y perdre éventuellement son crédit. Et si, d'aventure, elle gagnait et parvenait à sanctuariser ce pré carré, elle ne serait pas bénéficiaire pour autant, car cette partie du continent est malgré tout la moins riche, la plus incertaine et la plus dépendante de l'aide extérieure. Soit elle banalise ses rapports avec l'Afrique francophone et mène une véritable politique d'ensemble à l'égard du continent. Ce qui a comme conséquence une présence effective dans les pôles émergents, tel que l'Afrique du Sud.

Il semble finalement que la France ait fait le choix de transcender sa fidélité traditionnelle au pré carré pour mettre en avant, et au service du continent noir, sa vocation d'universalité, bien représentée par son effort constant en faveur du développement.

C'est ainsi que, outre la coopération bilatérale, une action est aussi menée en direction d'autres organisations régionales à l'exclusion de celles de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'ouest et de l'Océan indien qui appartiennent en principe au champ naturel d'influence de la France. Il s'agit par exemple du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) avec dix-neuf pays membres et de la

Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) avec quatorze pays membres.

Les relations entre la France et le COMESA se sont développées très tôt : le Secrétaire Général du COMESA a effectué une tournée européenne en septembre 1999 et la France apporte son soutien technique à la création d'une société régionale de télécommunications (COMTEL) qui est un projet de l'organisation au sein de laquelle la France a un statut d'observateur. Par ailleurs, un partenariat France/COMESA fondé sur un aide mémoire signé en janvier 2003 a été mis en place. Le COMESA sollicite l'aide et l'expertise de la France pour la mise en place de l'Union douanière ainsi que le renforcement du français au sein de l'organisation. Plusieurs actions de coopération sont prévues :

- le soutien à la préparation du passage à l'Union douanière ;
- l'appui à la mise en place d'un dispositif de suivi économique et régional ;
- le soutien à l'usage du français ;
- le soutien à la collecte d'informations et à l'analyse des données agricoles.

Quant à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) composée de quatorze pays, après la décision de celle-ci de regrouper à Gaborone (Botswana) ses directions fonctionnelles sous l'autorité d'un Secrétariat général, la France a renforcé sa représentation au Botswana, dans la perspective notamment régionale, en nommant en juillet 2001 un Ambassadeur résident à Gaborone, également représentant spécial de la France auprès de la SADC depuis janvier 2002.

I.2.3.2 Sur le plan continental

I.2.3.2.1 La France, partenaire de l'Union africaine (UA)

- Dans le cadre des Nations unies et de la résolution des crises...
 - en rappelant le rôle dévolu, dans le respect de la Charte, aux organisations régionales dans le maintien de la paix ;
 - en prônant une représentation de l'Afrique au Conseil de Sécurité, dans le cadre des travaux actuels sur la réforme de l'organisation ;
 - en promouvant un engagement systématique des organisations régionales africaines dans le règlement des crises, sur le terrain et dans les négociations.

➤ Dans le cadre de l'Union européenne...

- en 2004, la France a soutenu l'adoption de la Facilité de paix. D'un montant de 250 M euros, elle est financée sur le 9^{ème} FED. Elle peut bénéficier à l'UA et aux organisations régionales. Elle peut également être mobilisée pour des opérations de maintien de la paix et pour des actions de renforcement des capacités ;
- par ailleurs, la France a soutenu l'adoption de lignes directrices sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), fin 2004, qui accordent un large soutien à un partenariat avec les organisations africaines ;
- l'Union européenne a pu, ainsi sur le terrain, accompagner l'UA dans le déploiement et la montée en puissance de l'opération AMIS dans le Darfour ;
- dans le domaine du développement, la France est le principal contributeur du Fonds européen de développement (FED). Elle soutient la conclusion d'accords de partenariat entre l'UE et les organisations régionales africaines, voire dans le cadre du partenariat des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et l'UE avec les accords de Yaoundé, Lomé puis Cotonou.

➤ Dans le cadre du G8...

- la France a été l'un des artisans de l'inscription de l'Afrique parmi les toutes premières priorités des travaux du G8 ;
- elle a promu, en particulier, le dialogue entre les pays du G8 et les pays fondateurs du NEPAD (cf. partie NEPAD) notamment à travers le Forum pour le partenariat avec l'Afrique ;
- en matière de paix et sécurité, elle soutient les initiatives du G8 portant sur le Renforcement des capacités de maintien de la paix et l'appui à la mise en place de la Force africaine en attente.

➤ A titre bilatéral avec l'UA...

En complément des actions conduites dans les enceintes multinationales et européennes, la coopération française a été entièrement réorientée pour prendre en compte les axes prioritaires définis par le NEPAD. De nombreux programmes sont développés en concertation avec l'UA et les communautés économiques régionales.

L'UA a pu bénéficier, en 2005, d'une aide bilatérale d'un montant de 5 M d'euros.

I.2.3.2.2 La France, partenaire convaincue du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le concept du NEPAD est une expérience unique par sa philosophie et son universalisme. Cette expérience pose les prémices d'un véritable décollage après plusieurs décennies particulièrement funestes. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est né d'une double prise de conscience. D'abord prise de conscience par les Africains que les conditions mêmes de leur insertion dans l'économie mondiale étaient entre leur mains. Mais prise de conscience également chez les grands pays industrialisés de leur responsabilité dans la situation tragique du continent noir, situation qui est en fait un problème systémique mondial auquel il est urgent de répondre par un véritable « partenariat » avec les pays africains remplaçant la traditionnelle « assistance ».

Conçu en 2001, et opérationnel en 2003, le NEPAD entend répondre aux attentes légitimes d'un continent en matière de paix, de sécurité, de gouvernance, d'éducation, de santé, toutes conditions de base du développement. Au-delà des lenteurs et insuffisance dans certains domaines d'une expérience encore à ces débuts, il marque l'existence d'une volonté politique porteuse d'avenir.

C'est donc dans ce contexte que la France, elle, croit résolument au NEPAD, à sa pertinence et à son avenir.

En effet, au cours des travaux du Sommet du G8 qui ont eu lieu à Gleneagles (Royaume-Uni, 6-8 juillet 2005) et qui ont porté largement sur l'Afrique, la France a publié à cette occasion un rapport intitulé « la France partenaire du NEPAD » dans lequel est décrit son soutien à ce vaste projet, notamment sa contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, adopté à Kananaskis (Canada) en 2002.

Elle entend remplir ses engagements pris au titre du NEPAD, qu'il s'agisse du volet paix et sécurité (médiation, soutien aux opérations de maintien de la paix, renforcement des capacités africaines), du volet gouvernance (soutien au mécanisme africain d'évaluation par les pairs) ou du volet développement (aussi bien dans les secteurs sociaux – éducation et santé – que dans le domaine des infrastructures – notamment eau et énergie - , de l'agriculture et du secteur privé).

D'ailleurs, des travaux sont actuellement en cours pour l'adaptation de l'aide publique française aux principes et aux objectifs du NEPAD. Des décisions ont été prises dans ce

sens lors des dernières réunions du CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement), en juillet 2004 et mai 2005.

I.3 Les principaux grands outils

Un certain nombre d'éléments concourent à la consolidation et à l'épanouissement de la politique africaine de la France. Ceux-ci se présentent sous plusieurs formes et servent de leviers à son action sur le continent dans des domaines aussi divers que variés tels que : l'économie, le commerce, le développement socio-culturel, etc.

On peut donc citer :

I.3.1 L'aide publique au développement (APD)

➤ *Un renforcement en volume et en efficacité...*

La France a montré sa détermination à tenir ses engagements et à donner plus pour les pays du Sud. Elle a en effet continué à accroître le volume global de son aide publique au développement en y consacrant 6,4 milliards d'euros en 2003, soit 0,41 % de sa richesse nationale, contre 0,38 % en 2002 et 0,36 % en 2000. Cet effort dont les annulations de dettes constituent une composante importante, lui permet de demeurer le plus généreux donateur du G7.

Au-delà de ces flux publics, les autorités françaises se sont efforcées de mobiliser de nouveaux financements et de nouveaux acteurs au service du développement. A ce titre, elles ont poursuivi leur réflexion sur l'opportunité et les modalités d'une taxation internationale sur les richesses produite par la mondialisation. Elles ont développé des politiques destinées à permettre aux pays du Sud d'attirer les investisseurs privés et d'exporter leurs produits. Enfin, elles se sont employées à appuyer ou à susciter l'émergence d'action de solidarité chez les acteurs non gouvernementaux. A cet égard, le ministère a apporté, pour un engagement de 50 millions d'euros, un soutien à 202 actions d'ONG et à 286 projets de collectivités territoriales.

L'amélioration de l'efficacité des actions de développement a constitué l'autre grande priorité. Elle s'est traduite par un renforcement de l'évaluation, une coordination accrue avec les interventions des autres bailleurs de fonds et l'expérimentation de nouveaux instruments d'aide, telle l'aide-programme mise en œuvre par l'AFD dans le domaine de l'éducation de base au Burkina Faso et au Niger. Dans les pays pauvres très endettés,

le ministère a poursuivi le processus de désendettement additionnel à l'initiative « PPTTE » (pays pauvre très endetté) en signant de nouveaux contrats de désendettement-développement (C2D), qui permettent aux Etats d'affecter les marges budgétaires dégagées par l'annulation de la dette à des dépenses de lutte contre la pauvreté. Toujours dans un souci d'efficacité, un plein soutien a été apporté au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NEPAD, dans la ligne des orientations arrêtées par le G8 à Evian, sous la présidence française.

Naturellement, cet effort accru de solidarité internationale s'est porté en priorité sur l'Afrique et en particulier l'Afrique subsaharienne où existent les besoins les plus criants. Ce continent a ainsi reçu 72 % de l'aide bilatérale.

➤ *Une redéfinition...*

En même temps que les investissements du secteur privé prennent de plus en plus une ampleur considérable, les conditions de l'aide publique au développement sont modifiées.

En effet, la politique française de coopération au développement a connu, depuis 1997, une véritable refondation. La France a émis une série de principes qui conditionne l'octroi de son aide. Toutefois, l'Afrique est une priorité pour l'ADP française. Il est même prévu qu'elle augmente de manière significative durant les prochaines années. Le but étant d'atteindre 0,50 % du PIB français en 2007. La France, certes critiquée, se situe au premier rang des pays du G8. En moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 0,22 % de leur PIB à l'ADP. Enfin, la France consacre autant de crédits de coopération à l'Afrique qu'au reste du monde.

Mais depuis 1999, la France a redéfini cette aide. D'abord, celle-ci a été recentrée vers un nombre limité de pays pour en améliorer l'efficacité. Ces aides sont destinées à une « zone de solidarité prioritaire (ZSP) ». Sur les 56 pays constituant cette ZSP, 45 se situent en Afrique. Cette réorientation de l'ADP doit également prendre en compte l'appartenance des pays aux différentes organisations régionales africaines. D'autre part, la France a subordonné l'octroi de ces aides à des critères de bonne gouvernance, au respect de la démocratie, des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Outre l'aide bilatérale, la France ne cesse de plaider pour une participation accrue de l'UE et des instances internationales aux aides consenties à l'Afrique.

I.3.2 La France, moteur des relations Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE)

Tout a commencé en 1957 avec le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE). A cette époque, les signataires de ce traité comme la France et la Belgique étaient des puissances coloniales assez fortes. Pour tenir compte de cette réalité, le traité avait prévu d'accorder un régime avec les pays et les territoires d'Outre-mer.

Trois grandes phases vont marquer les relations UE-ACP :

- D'abord la phase des traités de Yaoundé I (en 1963) et Yaoundé II (en 1968) au Cameroun avec 18 pays d'Afrique francophone mettant un accent particulier sur la solidarité avec les colonies et les territoires d'Outre-mer.
- Puis, la période des conventions de Lomé (Togo) I à IV allant de 1975 à 1995 avec la création des ACP entre 15 pays européens et 70 pays du sud. Cette période est malheureusement caractérisée par la diminution de l'aide au développement variant de 0,33 % du PNB de ces 15 pays européens en 1988 à 0,23 % en 1998.
- Enfin, quant à l'accord de Cotonou (Bénin), ses origines remontent à 1989 où le livre vert de la Commission européenne est mise en circulation pour constater la fin de la guerre froide et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans une ambiance de conflits et de catastrophes naturelles, notamment dans les Balkans. Le contexte institutionnel dans les pays ACP est en ébullition face aux difficultés du processus démocratique et de l'Etat de droit et aux contre-performances économiques engendrées par les réformes macroéconomiques suggérées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale.
- C'est ainsi que l'accord de Cotonou fut signé en juin 2000 entre les 25 pays de l'UE et 77 pays ACP. Ce nouvel accord, à la différence des autres traités et conventions, met un accent particulier sur le partenariat et le dialogue politique sanctionné par un accès illimité au marché de l'Union pour 99 % des produits industriels originaires des pays ACP.

I.3.3 Les sommets France-Afrique

Les sommets France-Afrique (cf. annexe 3) peuvent être définis comme des cadres de coopération entre l'Afrique et la France avec des enjeux différents les uns des autres. Au début, ceux-ci ne concernaient que la France d'une part et les anciennes colonies françaises d'autre part. Cependant, le cadre de coopération va se diversifier pour finalement prendre en compte l'ensemble des Etats africains. De plus en plus, aujourd'hui, la coopération franco-africaine trouve un véritable tremplin à travers l'organisation quasi-annuelle des sommets France-Afrique. L'enjeu de ces rencontres étant d'œuvrer pour une coopération franche et réciproque avec comme effet induit celui du renforcement du leadership français sur le continent noir.

Depuis le premier d'entre eux, tenu à Paris en novembre 1973, les sommets franco-africains ont évolué dans leur composition et leur organisation.

I.3.3.1 Un format toujours en croissance

Les deux premières réunions en 1973 et 1975 ont été exclusivement réservées aux pays francophones. Et dès 1976, plusieurs pays lusophones ont été invités en tant qu'observateurs. De francophone, la conférence est devenue franco-africaine.

Depuis 1981, ces réunions sont officiellement dénommées « conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique » ou « conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France ».

L'élargissement du nombre des pays invités s'est accompagné de la distinction entre membres et observateurs, qui a totalement disparu en 1987. Si, de 1983 à 1994, le nombre de pays invités n'a guère évolué (37 à la Baule en 1990, 35 à Libreville en 1992 et à Biarritz en 1994), le sommet de décembre 1996 (Ouagadougou) a reflété la volonté d'ouverture à l'ensemble de l'Afrique. Pour la première fois la totalité des pays africains avait été invitée, à l'exception des deux Etats sous sanctions des Nations unies (Libye et Soudan) et de la Somalie qui n'avait plus d'autorités représentatives. Le même principe a été retenu pour le sommet de novembre 1998 (Paris), auquel ont en outre participé les secrétaires généraux des Nations unies et de l'Unité de l'organisation africaine (OUA). Pour le XXIème sommet (Yaoundé, 18 et 19 janvier 2001), le Cameroun avait invité tous les Etats africains à l'exception des Comores, sous sanctions de l'UA, soit 52 Etats. Pour le XXIIème sommet (Paris, 20-21 février 2003), la France avait aussi invité tous les Etats du continent sauf la Somalie.

Quant au XXIIIème sommet (Bamako, 3 et 4 décembre 2005), une invitation a été lancée pour la première fois aux 53 pays africains. Le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Omar Konaré, également invité, était présent.

Parallèlement, on a assisté à une augmentation constante de la participation qui a quintuplé depuis l'origine (10 participants en 1973, 20 en 1978, 31 en 1981, 46 en 1996, 49 en 1998 à Paris où 34 chefs d'Etat africains étaient présents, 52 en 2003 à Paris avec 42 chefs d'Etats ou de gouvernement).

I.3.3.2 Les principes d'organisation

Le principe de l'annualité des sommets avait été posé en 1975, au sommet de Bangui en République Centrafricaine, ainsi que de l'alternance entre la France et les pays africains pour leur accueil. En 1989, il a été tacitement convenu de leur conférer un rythme bisannuel. Depuis 1986, le calendrier des sommets France-Afrique doit prendre en compte celui des sommets de la Francophonie, et, depuis 2000, des sommets Union européenne-Afrique (sommet du Caire en avril 2000).

Les débats ont un caractère informel et sont ordonnés autour d'un thème principal (cf. annexe 3). Ils ne donnent pas lieu à une déclaration finale mais à un communiqué ou simple compte-rendu établi par le pays hôte.

A Casablanca en 1998, il a été décidé d'une réunion des ministres des Affaires étrangères qui se tiendrait entre deux sommets.

I.3.4 Ce que la Francophonie apporte à l'Afrique

Qualifiée souvent de Commonwealth à la française, la Francophonie, composée de 56 Etats ou gouvernements participant aux différents sommets, comprend 26 Etats africains. Renvoyant à une réalité linguistique et culturelle, le terme « francophonie » qui a été inventé vers 1880 par le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) se constituera d'abord comme cadre de préservation d'un héritage culturel porté par la langue française, puis plus tard comme concept d'un espace à vocation universelle. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) fonctionne sur le modèle des Nations unies avec une assemblée générale des pays membres, un secrétaire général (Abdou Diouf, ancien président du Sénégal) et des sommets réguliers (tous les deux ans).

Une part non négligeable de l'aide publique au développement (APD) est consacrée à la francophonie. Il existe plusieurs organisations intergouvernementales de la francophonie dont les travaux sont particulièrement tournés vers l'Afrique. La France a également mis en place des organismes publics chargés de la défense et de la diffusion de la langue française et de la culture francophone.

Dans le monde, environ 160 millions de personnes utilisent le français (deuxième langue étrangère enseignée), dont 47 millions réparties dans 16 pays d'Afrique subsaharienne dans lesquels il est la langue officielle et celle de l'enseignement.

L'agence de la francophonie, dont le siège se trouve à Paris, met en œuvre des programmes couvrant des domaines aussi divers que l'éducation et la formation, l'environnement et le développement durable, la culture ou la communication. Un effort particulier est porté aux médias africains en favorisant la formation des journalistes, des techniciens et gestionnaires de presse et par une assistance technique auprès des radios et télévisions nationales.

Deuxième partie : La coopération militaire franco-africaine

2.1 Les accords de défense et d'assistance militaire technique

A l'instar des accords de coopération diplomatique, ces accords sont bilatéraux et peuvent être répartis en en deux grandes catégories : d'une part les accords de défense, et d'autre part les accords d'assistance technique (ou coopération militaire et de défense).

S'agissant des accords de défense, ils se caractérisent essentiellement par une intervention dans le domaine militaire. Ainsi, en contrepartie de facilités accordées à la France, comme des bases ou des possibilités d'escale ou de survol, celle-ci s'engage à participer, à des degrés variables, à la politique de défense et de sécurité des Etats signataires. En vertu de ces accords, les Etats signataires ont la possibilité de faire appel aux forces françaises pour assurer leur défense. La mise en œuvre de ce dernier type d'intervention relève généralement de dispositions secrètes, et nécessite théoriquement l'existence d'une agression extérieure, ou au moins la preuve d'une participation étrangère à une insurrection ou à une situation conflictuelle qui pourrait sembler purement interne.

Les facilités accordées à la France consistent généralement en la mise à disposition d'infrastructures – ports et aéroports, réseaux routiers et ferroviaires – et sont le plus souvent accompagnées de clauses d'exclusivité.

Sept pays africains sont aujourd'hui liés à la France par des accords de défense : République Centrafricaine (signé le 15 août 1960), Gabon (17 août 1960), Côte d'Ivoire (24 avril 1961), Cameroun (21 février 1974), Sénégal (29 mars 1974), République de Djibouti (27 juin 1977) et République Islamique des Comores (10 novembre 1978).

Quant aux accords d'assistance et de coopération technique (ou coopération militaire de défense), ils sont plus nombreux, c'est-à-dire une trentaine environ. Ils recouvrent des dispositions très variées selon les Etats mais comprennent en principe trois volets : personnel, formation et soutien logistique. Ils se distinguent en deux catégories :

- des accords ou conventions d'assistance militaire technique, établis avec des pays qui ne relèvent pas nécessairement du champ historique de la coopération. Par ces accords, la France s'engage, en contrepartie de facilités de stationnement et de transit, à fournir une assistance, notamment pour l'encadrement et l'instruction des forces de l'Etat signataire ;
- des accords ou conventions de soutien logistique, relatifs à l'entretien et à la fourniture de matériels et d'équipements, ou à la coordination de manœuvres militaires communes.

Dans ces différents accords et conventions, l'assistance en personnel représente environ la moitié de la charge budgétaire, la fourniture de matériel militaire environ un tiers du budget et le volet formation du personnel de l'Etat concerné environ un sixième du budget.

2.2 De l'assistance militaire technique à la coopération militaire et de défense

Jamais, depuis les indépendances, la coopération militaire française avec ses partenaires africains n'a subi de bouleversements aussi importants. Son évolution récente a été profondément influencée par une série de facteurs lourds. Deux réformes en particulier ont engendré des effets significatifs. D'abord, la réforme des armées françaises et la redéfinition de la politique de défense en 1997 et 1998, dans un contexte de baisse des dépenses militaires. Ensuite, la réforme de la coopération en 1998, avec l'intégration de l'ancien ministère de la Coopération au sein du ministère des Affaires étrangères, qui a abouti notamment à la suppression de la Mission militaire de coopération, spécialement

en charge des pays africains « du champ », et la création au Quai d'Orsay d'une nouvelle direction de la Coopération militaire et de défense (DCMD) dont les compétences et le champ géographique sont plus larges.

La DCMD propose essentiellement des actions de coopération dans le domaine de la formation :

- accueil des stagiaires militaires étrangers dans les écoles ou en unité (Institut des hautes études de défense nationale, Collège interarmées de défense, Ecoles d'officiers...);
- ou, sur place, par le soutien à la création d'écoles à vocation régionale (cf. annexe 4 : ENVR en Afrique) ;
- ou encore, par l'envoi sur place, d'experts militaires français pour des sessions de formation de quelques semaines dans des domaines spécifiques (détachements d'instruction opérationnels, DIO).

2.2.1 Une nouvelle doctrine

Les orientations nouvelles de cette coopération militaire avec l'Afrique, définies par le Conseil de Défense du 3 mars 1998, doivent être situées dans le cadre d'une nouvelle doctrine plus large caractérisée par quelques grands principes : une pratique plus restrictive des interventions militaires bilatérales, en principe limitées prioritairement à la sécurité des ressortissants français, une présence permanente des forces française en Afrique réduite (notamment la fermeture des installations en Centrafrique), une multilatéralisation de l'approche française face aux nouvelles formes d'insécurité sur le continent, en particulier à travers les Nations unies ; enfin, un appui à la prise en charge par les africains eux-mêmes de la gestion des crises et des conflits – avec la mise en place du programme de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) – et le développement de la régionalisation – avec la multiplication des écoles nationales à vocation régionale (ENVR), devenue en quelques années la structure prioritaire de la formation des militaires africains appuyée par la France.

Cette réforme de 1998 est intervenue à l'issue d'une forte remise en question par la France de ses anciennes pratiques. Même si, du temps des indépendances aux secousses de la guerre froide ou aux craintes des ambitions libyennes, le « parapluie militaire » français en Afrique avait globalement plutôt bien fonctionné et contribué à limiter les

conflits autant que les dépenses militaires, les années quatre-vingt-dix ont constitué un tournant majeur.

2.2.2 Une présence réaffirmée, malgré des réductions budgétaires

C'est sans conteste sur le plan budgétaire que s'exprime de la manière la plus forte le bouleversement récent de cette coopération militaire. Le montant concernant les partenaires traditionnels d'Afrique francophone et géré alors par la Mission militaire de coopération s'élevait en 1990 à environ 900 millions de francs (137 millions d'euros), alors que le nombre de coopérants militaires sur le continent atteignait 925 hommes. En 1997, à la veille de la réforme, ces crédits atteignaient 739 millions de francs (112,5 millions d'euros), et les effectifs de l'assistance militaire, 640 hommes. En 2002, sur un total global de 104,7 millions d'euros, la part de l'Afrique représente 75 millions d'euros pour 300 coopérants militaires (sur 392 dans le monde). En 2003, le budget total de la coopération militaire française devait s'élever à 94,3 millions d'euros, dont les deux tiers pour l'ensemble du continent africain. A noter en particulier pour 2003, une baisse notable de près de 40 % des crédits prévus pour la coopération militaire et de défense avec les organisations régionales.

La France reste certes active dans la prévention et la résolution des conflits africains, le programme RECAMP ou ses participations aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, comme c'est le cas pour la Mission des Nations unies au Congo (MONUC) en République démocratique du Congo. Il n'en reste pas moins que cette baisse notable des crédits et des effectifs donne concrètement la mesure de la profonde évolution de la coopération militaire en Afrique. Le cas de la Centrafrique, où la France ne maintient plus actuellement qu'une douzaine de coopérants militaires dont le rôle reste très discret, est significatif à cet égard. Au-delà de l'intervention d'environ 2500 hommes engagée fin 2002 (cet effectif ayant doublé depuis), le cas de la Côte d'Ivoire sera à terme le test le plus exemplaire qui confirmera ou non cette transformation de la politique française de coopération militaire. En tout état de cause, cela ne saurait être interprété comme un désengagement, mais plutôt un pragmatisme face aux nouvelles exigences tant nationales qu'internationales.

2.3 Des interventions militaires unilatérales au concept RECAMP

Entre 1970 et 1993, et à l'exception de quelques opérations qui correspondaient à des réponses à des agressions extérieures comme ce fut le cas au Tchad, les interventions visaient davantage une recherche de la stabilité devant les crises et les conflits nés de la guerre froide jusqu'aux années 1980, puis à l'exacerbation des phénomènes économiques et ethniques après. De façon générale, l'intervention française s'est souvent concrétisée par un soutien au pouvoir en place, comme au Gabon en 1964 ou au Togo en 1986, parfois sans trop se soucier du fondement juridique qu'aurait pu constituer un accord de défense mais en se contentant de l'appel lancé par le gouvernement en place. Il faudrait aussi rappeler que les accords de défense ne constituent pas une obligation puisque la France se réserve la décision finale de l'intervention.

Ceci illustre le fait que l'histoire des interventions militaires françaises en Afrique subsaharienne est variée, qu'elle répond à plusieurs facteurs et chaque opération doit être considérée comme un cas particulier.

2.3.1 Les leçons de la tragédie Rwandaise

En 1994, alors que la communauté internationale a préféré rester plus ou moins indifférente face à la guerre civile ethnique, suivie du génocide, qui sévit au Rwanda, seule la France est intervenue dans le cadre de l'opération « Turquoise » pour tenter de sauver ce qui pouvait l'être, même si aujourd'hui les dirigeants actuels de ce pays accusent la France de complicité dans ces crimes.

Aussi, tenant compte en plus des nombreuses critiques dont elle a été l'objet pour ces multiples interventions militaires dans le passé en Afrique subsaharienne, et ce, depuis les indépendances, la France a initié et conçu le système Recamp qui est une réponse pertinente d'aide aux africains dans la résolution des crises qui déchirent le continent. Elle a donc ainsi abandonné l'étiquette de gendarme qu'on lui a collée pour un concept de formation, d'entraînement et de soutien logistique aux forces africaines chargées d'intervenir.

Cette attitude, loin d'être un désengagement, découle simplement des leçons tirées du passé d'une part (principalement le cas de l'opération Turquoise au Rwanda), et d'autre part, de la volonté de ne pas laisser de jeunes Etats amis qui se cherchent encore une identité, sombrer dans le chaos total avec les conflits armés. On peut citer le cas de

la République Centrafricaine où ce concept a été expérimenté pour la première fois en 1997 dans le cadre de la Mission de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB), suite aux crises militaro-politiques récurrentes de 1996-1997 qui ont secoué le régime du président Ange-Félix Patassé issu d'élections organisées en 1993.

2.3.2 L'impact des processus de démocratisation

En effet, le fort impact des processus de démocratisation a engendré une série de décisions de suspension de la coopération militaire française avec le Zaïre en 1991, le Togo en 1992, le Niger à partir de 1996, le Burundi, le Congo-Brazzaville, les Comores, la Guinée-Bissau et jusqu'à la Côte d'Ivoire à l'occasion du coup d'Etat de 1999. Ce contexte a, au fil des ans, conduit Paris à situer sa coopération militaire dans un cadre plus fortement délimité par des décisions internationales –des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Organisation de l'unité africaine devenue aujourd'hui Union africaine (UA) – liées à la gestion des conflits ou aux pratiques démocratiques.

Quoiqu'il en soit, les réorientations depuis 1998 ont par ailleurs favorisé un redéploiement important de cette coopération militaire hors des pays partenaires traditionnels de la France. D'abord vers des pays non francophones comme le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Ghana ou l'Ethiopie. Ensuite vers le Maghreb et le Proche-Orient. Enfin, dans le cadre des élargissements de l'Union européenne et de l'Otan, vers les pays de l'Europe centrale et orientale. Il faut également noter le rapprochement avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour renforcer la coordination en matière de coopération militaire et d'appui aux capacités africaines.

Toutefois, cette remise à plat n'a pas eu d'effets notables sur les accords de coopération militaire et d'assistance technique conclus par la France avec 25 pays d'Afrique au sud du Sahara. Une gestion plus rigoureuse et plus concertée a été conçue et mise en œuvre dans le cadre de projets mieux définis ; de même, aucun des accords de défense, publics ou secrets, conclus avec un nombre restreint de pays africains n'a fait l'objet d'une révision ou d'une négociation formelle, la France ne souhaitant visiblement pas donner de signes de désengagement dans ce domaine.

2.3.3 Une initiative française au service de toute l'Afrique : Le concept RECAMP

Le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) répond à la volonté des africains d'assurer progressivement eux-mêmes la sécurité du continent. Conçu et mis en œuvre par le ministère de la Défense français puis soutenu par le ministère des Affaires étrangères, il s'inscrit dans le cadre général d'une politique en Afrique subsaharienne qui se veut ouverte à l'ensemble du continent et coordonnée avec la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations unies et l'Union européenne.

Ce concept identifie des axes d'action qui doivent faire l'objet de programmes nationaux, multilatéraux ou européens. La France, engagée dans des programmes nationaux, est prête à soutenir d'autres initiatives. RECAMP a donc dépassé le stade d'un programme français au profit d'une approche que la France préconise et à laquelle elle apporte sa contribution. Il a donc vocation à s'intégrer dans une palette plus large d'instruments au service de la stabilité du continent (coopérations bilatérales, aide au développement, etc.).

2.3.3.1 Ses origines

C'est en 1997 qu'une réflexion a été lancée au sein des Nations unies sous l'impulsion du Secrétaire général, en concertation avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sur les moyens de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Plusieurs initiatives ont vu le jour et se sont développées depuis lors (notamment américaine et britannique mais dont les pays bénéficiaires sont bien ciblés).

Le concept RECAMP représente la contribution française à cette réflexion et ces efforts, et constitue le cadre de mise en œuvre d'actions concrètes destinées à aider les pays africains qui le souhaitent à se préparer à prendre part à des opérations de maintien de la paix. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous régionales africaines. Il a été présenté en 1998 au sommet Afrique-France du Louvre.

2.3.3.2 Ses principes

RECAMP repose sur les principes suivants :

- le multilatéralisme : il vise à établir des partenariats entre les pays africains et des pays non africains intéressés, principalement au niveau de la sous-région ; il

est conduit en étroite collaboration avec l'ONU et l'Union africaine. Sa dimension européenne est de plus en plus marquée ;

- la prévention : les actions entreprises dans le cadre de RCAMP s'inscrivent d'abord en amont des crises avant d'être définies comme un outil de gestion de celles-ci. Elles visent à l'établissement et au développement des relations de confiance entre autorités politiques et militaires au sein des Etats et au niveau des sous-régions, ainsi qu'avec les organisations internationales. Elles consistent également à apporter une assistance au développement des forces armées démocratiques ;
- l'ouverture : RECAMP est ouvert à tous les pays africains volontaires, francophones comme non francophones, ainsi qu'aux pays non africains qui souhaitent y apporter leur contribution ;
- le partenariat : il est une offre de services à des Etats africains qui souhaitent y participer ;
- l'intégration sous-régionale : les structures sous-régionales qui interviennent dans le champ de la sécurité collective sont mises en valeur et renforcées grâce au programme RECAMP. Une approche différenciée des différentes sous-régions africaines et des caractéristiques propres au pays qui les composent est privilégiée. Le cycle RECAMP IV s'est focalisé ainsi sur le renforcement de l'aptitude de la sous-région à jouer un rôle de prévention du déclenchement et de la propagation des conflits ainsi qu'un rôle de gestion des crises ;
- la transparence : les contributions sont portées à la connaissance de tous les pays. Les missions se limitent au maintien de la paix stricto sensu et aux missions à caractère humanitaire ;
- le caractère non permanent des forces : il s'agit de renforcer des capacités de maintien de la paix non permanentes mais rapidement mobilisables, dans les structures militaires existantes ;
- l'évolution du concept : RECAMP s'adapte afin de répondre au plus près aux caractéristiques actuelles des opérations de paix et de l'environnement international (renforcement des organisations sous-régionales et de la politique de l'Union européenne).

2.3.3.3 Les 3 volets du programme

Dans le cadre du concept, la France fait porter son effort pour renforcer les capacités de maintien de la paix sur trois volets :

- la formation : outre les militaires africains accueillis dans les écoles françaises qui proposent des modules de formation aux opérations de maintien de la paix, et l'action conduite dans le cadre des Ecoles nationales à vocation régionale (il en existe dans huit pays africains), la France a mis en place une école de formation au maintien de la paix à vocation interafricaine, actuellement localisée à Koulikoro au Mali. Ce centre est ouvert à des stagiaires africains francophones ou non, et dispense un enseignement complémentaire à celui du centre Kofi Annan à Accra (Ghana) ;
- l'équipement : la France pré positionne en Afrique des matériels nécessaires à l'équipement des bataillons africains intervenant dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Ces matériels ont déjà été utilisés lors des exercices conduits dans le cadre de RECAMP et d'opérations réelles (MINURCA en République Centrafricaine, opération de l'ECOMOG en Guinée Bissau, MONUC en République du Congo Démocratique, MICECI en Côte d'Ivoire) ;
- les cycles d'entraînement :
 - Déroulement : placés sous l'égide de l'ONU, dans le cadre de l'UA et sous le contrôle des organisations sous-régionales, les cycles d'entraînement s'efforcent de prendre en compte tous les facteurs de crise, militaires, économiques, sociaux et politiques, englobant un maximum d'acteurs des crises potentielles.

Ces cycles sont d'une durée de deux ans et comportent trois phases :

- Phase 1 : la DCMD organise un séminaire politico-militaire, étudiant la situation de crise et les modes d'action pour y répondre ;
- Phase 2 : un exercice d'état-major simulant, au niveau du PC de théâtre, le détail des décisions militaires permettant le déroulement de l'opération de maintien de la paix ;
- Phase 3 : un exercice avec troupes sur le terrain, visant à expérimenter, en vraie grandeur, les modes conçus lors de la phase précédente.

Ces cycles, co-organisé par un pays et la France, sont exécutés au niveau sous-régional, mais permettent aux forces de la sous-région de

travailler dans un cadre multinational débordant largement le continent africain.

- Un bilan de quatre cycles déjà :
 - Au sein de la CEDEAO (Afrique de l'Ouest) le premier cycle, de 1996 à 1998, rassemblait 4 pays contributeurs et 4 donateurs ; il s'était conclu par l'exercice Guidimakha, à la frontière du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie ;
 - Au sein de la CEEAC (Afrique centrale), le deuxième cycle, de 1998 à 2000, regroupait 8 pays contributeurs et 8 donateurs ; il s'était conclu par l'exercice Gabon 2000 ;
 - Au sein de la SADC (Afrique australe), le troisième cycle a fait coopérer plus de 15 contributeurs et s'est conclu par l'exercice Tanzanite en 2002 ;
 - Au sein de la CEDEAO, le quatrième cycle s'est tenu en Afrique de l'Ouest avec un exercice final au Bénin, fin 2004. Ce cycle avait associé 12 pays africains, 13 pays contributeurs et 8 pays observateurs.

La France a lancé son nouveau programme de coopération militaire RECAMP 5 avec l'UA à l'occasion de la réunion du 20 juin à Addis Abeba, siège de l'organisation continentale. Pour ce nouveau cycle, la réunion est placée sous le signe d'un double partenariat avec l'UA et l'UE. Il se déroulera au sein de la CEEAC en Afrique centrale.

Les prochains rendez-vous de RECAMP 5 sont un séminaire politico-militaire prévu au Congo en 2006, suivi de la conférence stratégique au Gabon et de l'exercice au Cameroun tous en 2006, et enfin la conférence de retour d'expérience en 2007.

Troisième partie : Qu'en est-il de l'action des autres puissances ?

En raison de la construction de l'Union européenne et d'une plus grande solidarité des pays membres, on assiste à une baisse de concurrence entre les puissances de l'Europe occidentale qui rivalisaient autrefois sur le continent noir, même s'il y avait un respect mutuel des intérêts nationaux. Aussi, il est apparu plus judicieux ici d'opposer à la

France d'autres puissances n'appartenant pas à l'Union européenne et qui s'activent actuellement de manière très perceptible en Afrique et plus singulièrement en Afrique subsaharienne, à savoir : les Etats-Unis et la Chine.

3.1 La menace des Etats-Unis

Certains pays africains ont longtemps souhaité une implication plus importante des Etats-Unis sur le continent. Les attentes des africains sont multiples:

- Des financements principalement sous forme d'aide publique au développement éventuellement dans le cadre d'un plan Marshall pour l'Afrique tel que proposé par le président Wade du Sénégal ;
- Contrebalancer l'influence européenne (notamment française dans son ancien « pré carré ») en instaurant une « concurrence » entre les Etats-Unis et l'Europe pour l'accès aux ressources et aux marchés en devenir de l'Afrique afin d'en tirer un maximum d'avantages commerciaux et financiers.
- Des investissements de la part des entreprises américaines afin de relancer l'économie du continent.

Mais cependant, les américains s'intéressent à l'Afrique pour des raisons sécuritaire, énergétique, économique et humanitaire, lesquelles engendrent des modalités d'intervention différentes.

3.1.1 Contrecarrer l'implantation du terrorisme islamique en Afrique

Deux zones sont dans le collimateur de Washington : la Corne de l'Afrique et l'Afrique sahélienne. La Corne de l'Afrique (avec la Somalie située à moins de deux heures des côtes yéménites) est considérée comme une zone d'entraînement et de repli des organisations terroristes islamistes. Les Etats-Unis ont connu plusieurs attentats commis par des terroristes originaires de Somalie : les attentats contre les ambassades américaines à Nairobi (Kenya, 213 morts) et Dar-es-Salam (Tanzanie, 11 morts) en 1998, à la voiture piégée contre un hôtel à Mombasa en 2002 (Kenya, 15 morts) et un tir à la roquette manqué contre un avion. Enfin, les attentats en 2002 contre le destroyer américain USS Cole (17 morts) ou le pétrolier français Limburg au large du Yémen doivent être ajoutés à la liste.

Conscients du danger, les Etats-Unis ont installé une base anti-terroristes (1800 militaires) à Djibouti pour surveiller l’Afrique de l’Est (de l’Erythrée à la Tanzanie) et le Yémen en consacrant 100 millions de dollars à la lutte contre le terrorisme dans cette zone.

L’Afrique sahélienne est désormais considérée comme susceptible d’être déstabilisée (Mauritanie, Mali, Niger, sud de l’Algérie et Tchad). Les frontières sont théoriques, poreuses, mal surveillées car la région est immense et désertique, tandis que les forces de l’ordre sont sous équipées et mal entraînées.

L’enlèvement de touristes occidentaux dans le désert du Sahara algérien et la montée de l’islamisme intégriste en Mauritanie et au Niger inquiètent les autorités américaines. Les Américains soutiennent militairement les Etats en question (l’initiative pan-sahélienne) et leur apportent une aide économique pour éviter une crise déstabilisatrice pour le régime en place. La Mauritanie, le Niger, le Mali et le Tchad ont reçu des Américains 6,5 millions de dollars sur 5 ans pour sécuriser leurs frontières. Enfin, en 2003, une base (temporaire) américaine a été installée au Mali pour lutter contre les infiltrations des islamistes algériens.

3.1.2 Le pétrole africain, alternative à la déstabilisation du Proche-Orient

« Le pétrole africain représente un intérêt stratégique pour les Etats-Unis » selon les paroles de W.Kasteiner, sous-secrétaire d’Etat chargé des Affaires africaines. En effet, depuis le 11 septembre, les Américains veulent diversifier leur approvisionnement et diminuer leur dépendance à l’égard de l’Arabie saoudite. En 2004, 17 % de l’approvisionnement en hydrocarbures des Etats-Unis proviennent de l’Afrique ; en 2015, cette proportion devra passer à 25 %. Les trois principales zones d’extraction du pétrole en Afrique sont le Golfe de Guinée (Angola, Guinée équatoriale, Nigeria, Sao Tomé et Principe), la bande sahélienne (Soudan, Tchad) et le Maghreb (Libye, Algérie).

3.1.3 La lutte contre le sida et l’aide publique au développement

Avant son départ pour l’Afrique, George Bush a annoncé son programme de 15 milliards de dollars pour la lutte contre le sida, ainsi que son plan pour combattre le terrorisme en Afrique de l’Est d’un montant de 100 millions de dollars. Plus généralement, l’aide américaine à l’Afrique s’opère dans le cadre du programme d’aide

pour 'le millénaire' (MCA) et de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (OGOA). Certes, « les États-Unis ont augmenté leur aide publique au développement (APD) de 11,6% en termes réels en 2002, la portant à 12,9 milliards de dollars, soit 0,12% de leur revenu national brut (RNB). Cette progression résulte principalement des ressources complémentaires et des crédits d'urgence débloqués en réponse aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 ainsi que de nouvelles initiatives, surtout dans les domaines de la santé et de l'aide humanitaire » (OCDE). Néanmoins, l'effort d'aide des États-Unis reste inférieur à celui de l'Union européenne qui, au cours de la même période, a consacré 0,34 % de son RNB à l'APD. De plus, même si les États-Unis ont augmenté la part de leur APD destinée à l'Afrique subsaharienne, soit 20,5% en 2000-2001, contre 12% en 1990-1991, cette part reste bien inférieure à celle que consacre l'Union européenne au continent (41,9%). Enfin, l'aide américaine à l'Afrique emprunte principalement le canal bilatéral, ce qui permet, d'une part, de bien la différencier et de l'identifier auprès des bénéficiaires et, d'autre part, de la lier fortement à des conditionnalités draconiennes liées au partage des vues américaines concernant la politique, l'économie, la démocratie... Au total, les africains devront fournir d'importantes contreparties à une aide américaine somme toute limitée.

3.1.4 Le commerce avec l'Afrique : « Useful Africa » ou (l'Afrique utile)

Sous les présidences Clinton et Bush depuis 1995, les investissements américains sont 5 fois plus importants que les investissements français et britannique sur le continent africain.

Les présidents des États-Unis sont très liés aux entreprises américaines qui financent leur campagne électorale. Le président Clinton était lié à la société de l'Arkansas American Mining Company, qui a obtenu de Laurent-Désiré Kabila de la République démocratique du Congo des promesses d'exploitation exclusive des mines du Katanga, s'il arrivait au pouvoir. Cette entreprise a donc financé la campagne militaire de Kabila qui a réussi ainsi à renverser Mobutu. Enfin, les liens entre G.W. Bush et les compagnies pétrolières (Exxon, Chevron, Halliburton) l'incitent à s'impliquer dans la stabilité des pays africains pétroliers. Les États-Unis considèrent comme utile la zone géographique allant de l'Afrique du Sud au Kenya. Ils multiplient les accords commerciaux de libre-échange (l'AGOA, dont bénéficient 48 États), l'Afrique du Sud, le Maroc et la Tunisie.

3.2 La percée de la Chine

3.2.1- Des relations anciennes qui évoluent

Les relations déjà anciennes connaissent une évolution spectaculaire. C'est au forum d'Addis-Abeba en 2000 qu'ont été jetées les bases de cette nouvelle coopération économique et commerciale.

Depuis, le volume des échanges bilatéraux n'a cessé d'augmenter : en passant de 10,8 milliards de dollars à 30 milliards en 2004. Il était en forte hausse en 2005 : le commerce sino-africain a atteint 32,17 milliards de dollars pour les dix premiers mois de l'année, soit une hausse de 39,1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les premiers partenaires africains sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Soudan et le Nigeria. En Angola, où la Chine est entrée dans l'exploitation pétrolière, la présence des entreprises chinoises est en pleine expansion après le prêt de deux milliards de dollars accordé en 2004 par Beijing à Luanda, pour la réalisation de projets portant sur la réhabilitation des infrastructures. En 2005, les exportations vers l'Angola ont augmenté de 83 %. La Chine est en passe de devenir le premier importateur du pétrole angolais.

La Chine a exporté vers l'Afrique des machines agricoles, motocyclettes, appareils électroménagers et produits de haute technologie, et a importé du pétrole brut, du bois en grume, des minerais de fer, des diamants, du coton, du cuivre, etc.

Ce commerce sino-africain ne représente que 2 % des échanges totaux chinois et 3,5 % du commerce extérieur africain. La Chine a mis en place des projets d'investissement dans quarante-neuf pays d'Afrique, pour un montant total de un milliards de dollars.

Les investissements sont surtout concentrés en Afrique du Sud, en Angola, au Nigeria, au Soudan, en Zambie (et en Egypte). Ces dernières années, les investissements chinois en Afrique sont de plus en plus tournés vers le secteur productif : industrie de transformation pour la mise en valeur de ressources naturelles et agricoles, industrie manufacturière, etc. Les projets en cours de création d'infrastructures dans les domaines pétrochimiques, électriques, de transports, de télécommunications et hydrauliques – ainsi que la coopération en matière de main-d'œuvre – atteignent aujourd'hui un montant de plus de 30 milliards de dollars.

3.2.2- Une nouvelle offensive de charme

Depuis 2005, on assiste à une offensive de charme chinoise où les dirigeants chinois sillonnent le continent à vive allure. C'est ainsi qu'après le président Hu Jintao et le premier vice-premier ministre chinois, Huang Jun, en 2005, c'est au tour du ministre chinois des Affaires étrangères, Li Zhaoxing de se rendre en Afrique. Le chef de la diplomatie chinoise a effectué en janvier 2006 une tournée dans six pays africains : Cap-Vert, Sénégal, Mali, Libéria, Nigeria et Libye. Si la Chine ne cache pas son intérêt pour le pétrole africain, elle ne délaisse pas au contraire, la coopération avec les pays qui n'en possèdent guère. Cette tournée africaine de Li Zhaoxing a coïncidé avec la publication, par Pékin, d'un document sur sa politique africaine. Parmi les objectifs figurent notamment la création d'une Chambre d'industrie et de commerce sino-africaine et la conclusion, lorsque que les conditions seront réunies, d'accords de libre-échange avec les pays africains ou les organisations sous régionales.

Comme on peut le constater, le commerce sino-africain a connu, en quatre ans, un essor spectaculaire. En 2005, le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique a atteint le niveau record de 37 milliards de dollars. Certes, les sommes en jeu sont encore modestes au regard de l'ensemble du commerce mondial, mais jamais Pékin n'a enregistré une croissance aussi soutenue dans aucune autre région du monde. Depuis deux ans, la Chine est devenue le deuxième exportateur, en Afrique centrale et de l'ouest, doublant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, mais toujours derrière la France. Mais on est cependant en droit de se demander si la coopération chinoise contribuera véritablement au décollage de l'Afrique. Au-delà de la création d'infrastructures, réalisées à des conditions très compétitives par les entreprises chinoises notamment – quoique souvent grâce à une main-d'œuvre essentiellement composée d'expatriés -, on ne peut négliger les effets désastreux du déferlement de produits manufacturés chinois sur les marchés africains qui sape les timides efforts d'industrialisation du continent.

Conclusion

L'Afrique d'une manière générale, et l'Afrique subsaharienne en particulier, a toujours suscité et continue de susciter un grand intérêt pour la France. Ce désir de la France pour l'Afrique subsaharienne est une constante dans sa politique africaine depuis le général De Gaulle jusqu'au président Jacques Chirac aujourd'hui.

Contrairement aux autres puissances coloniales, la France a su, au-delà des indépendances de ses ex-colonies, conserver des liens étroits de solidarité avec celles-ci. Son ambition de leadership sur le continent noir l'a amenée à mettre en place une

stratégie d'influence englobant progressivement les autres pays africains non francophones. De même, elle mène une diplomatie très active tous azimuts en direction d'une part des organisations régionales africaines, et d'autre part des organisations internationales, dans le sens d'une contribution marquée au développement de l'Afrique subsaharienne.

Aussi, la nécessité d'une coopération militaire, dans le cadre d'accords secrets ou non, assortis, outre la formation et la fourniture de matériels, de l'implantation de bases militaires pour d'une part stabiliser les Etats, et d'autre part veiller aux intérêts de la France, s'est imposée.

L'après guerre froide, la mondialisation et les bouleversements démocratiques en Afrique subsaharienne sur fond de conflits armés ont conduit la France à penser autrement sa coopération militaire, tout en redéfinissant ses interventions militaires avec un nouveau concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix.

Malgré la concurrence engagée par les Etats-Unis et la Chine, pour ne citer que ces deux puissances, la France semble tenir bon sur le continent et occupe toujours une position privilégiée.

Toutefois, avec une tendance à la dilution de sa coopération de plus en plus au sein de l'UE, l'on peut craindre, même si elle en constitue l'un des principaux moteurs, que ses actions en faveur de l'Afrique subsaharienne ne puissent passer inaperçues ou être mal appréhendées. A cet égard, le tableau comparatif de l'aide consentie par l'UE et les USA (cf. annexe 5) est assez significatif et ne permet pas de dégager objectivement la part de la contribution française. Mais au-delà de ces aspects de la problématique liés directement au partenariat, la France dispose indiscutablement d'autres atouts que ses concurrents n'ont pas, à savoir : sa sincère solidarité avec les africains en toutes circonstances, son approche relationnelle doublée d'une vision plus humaine et globale des problèmes africains, ses espaces de rencontres ouverts à tous les Etats africains, comme les sommets France-Afrique et la Francophonie.

Tous ces facteurs, confondus et rapportés globalement à la coopération entre l'Afrique subsaharienne et les puissances mondiales considérées individuellement, font indéniablement de la France le premier partenaire diplomatique et militaire de l'Afrique subsaharienne.

Enfin, l'avenir de la France en tant que puissance mondiale se joue surtout sur le continent noir dont le développement économique et humain durable ne peut être envisagé sérieusement sans le soutien de la France.

ANNEXE 2 : Les anciennes colonies françaises d'Afrique

1. Maroc (1956, Maghreb) ;
2. Algérie (1962, Maghreb) ;
3. Tunisie (1956, Maghreb) ;
4. Bénin (1960) ;
5. Cameroun (1960) ;
6. République Centrafricaine (1960) ;
7. Burkina Faso (1960) ;
8. République du Congo (1960) ;
9. Gabon (1960) ;
10. Guinée (1958) ;
11. Côte d'Ivoire (1960) ;
12. Mali (1960) ;
13. Mauritanie (1960) ;
14. Niger (1960) ;
15. Sénégal (1960) ;
16. Togo (1960) ;
17. Djibouti (1977) ;
18. Madagascar (1960).

N.B : Entre parenthèses, l'année de l'indépendance.

ANNEXE 3 : Les sommets France-Afrique et leurs enjeux

Décembre 2005 (Bamako) : la jeunesse africaine, sa vitalité, sa créativité, ses aspirations

Février 2003 (Paris) : l'Afrique et la France, ensemble, dans le nouveau partenariat

Janvier 2001 (Yaoundé) : l'Afrique face aux défis de la mondialisation

Novembre 1998 (Paris) : la sécurité en Afrique

Décembre 1996 (Ouagadougou) : bonne gouvernance et développement

Novembre 1994 (Biarritz) : une solidarité accrue pour un effort renouvelé en faveur de la croissance et du développement

Octobre 1992 (Libreville) : la solidarité, une exigence majeure pour sortir de la crise

Juin 1990 (La Baule) : les défis que devra relever l'Afrique au cours de la dernière décennie du XXe siècle

Décembre 1988 (Casablanca) : détente Est-Ouest, dette, conflits régionaux

Décembre 1987 (Antibes) : matières premières, dette, Afrique australe

Novembre 1986 (Lomé) : développement, apartheid, Tchad, sécurité

Décembre 1985 (Paris) : les difficultés économiques de l'Afrique et en particulier le problème de la dette, l'affaire tchadienne, la crise en Afrique australe

Décembre 1984 (Bujumbura) : politique générale et sécurité, endettement, autosuffisance alimentaire, coopération régionale et internationale

Octobre 1983 (Vittel) : Tchad, aide alimentaire à l'Afrique, questions économiques

Octobre 1982 (Kinshasa) : Namibie, Tchad, sécurité et développement, coopération franco-africaine

Novembre 1981 (Paris) : Tchad, dialogue Nord-Sud, matières premières, développement

Mai 1980 (Nice) : économie, développement et coopération

Mai 1979 (Kigali) : le trilogue euro-arabe-africain

Mai 1978 (Paris) : Sahel, pays enclavés, convention de Lomé

Avril 1977 (Dakar) : questions économiques internationales, coopération franco-africaine

Mai 1976 (Paris) : développement, crise de l'énergie

Mars 1975 (Bangui) : le dialogue Nord-Sud

Novembre 1973 (Paris) : la réforme de la coopération

ANNEXE 4 : Les Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR)

1. L'école de maintien de la paix (transférée de la Côte d'Ivoire au Mali) ;
2. L'école militaire d'administration au Mali ;
3. L'école d'état-major au Mali ;
4. L'école d'application de l'infanterie au Sénégal ;
5. L'école nationale des officiers d'active au Sénégal ;
6. Le centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile au Sénégal ;
7. L'école du service de santé au Togo ;
8. Le centre de perfectionnement de la police judiciaire au Bénin ;
9. L'école militaire technique au Burkina Faso ;
10. L'école d'état-major au Gabon ;
11. Le centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile au Cameroun ;
12. Le pôle aéronautique au Cameroun ;
13. Le centre d'enseignement supérieur de défense (équivalent du CID) au Cameroun.

ANNEXE 5 : Tableau comparatif UE/USA de l'aide consentie à l'Afrique

Comparaison UE/USA	Union européenne	Etats-Unis
Opérations de maintien de la paix (OMP), casques bleus depuis 1991	- Soutien massif à toutes les OMP de l'ONU. - Interventions directes des armées britannique (Sierra-Léone), française (Côte d'Ivoire) et en Ituri (RDC) avec mandat de l'ONU.	- Désintéret pour toute OMP après la Somalie. - Refus de toute intervention directe (Libéria 2003).
Restructuration des armées africaines	RECAMP : entraînement au maintien de la paix des armées africaines.	ACRI : programme d'entraînement des armées africaines.
Soutien aux politiques médicales (lutte contre le sida, vaccination,...)	425 millions pour 2004, 2 fois plus que les Etats-Unis.	Promesse de dons sur 5 ans de 2,5 milliards de dollars.
Lutte contre la faim	385 millions de dollars pour l'achat de productions locales des agriculteurs africains, 7 fois plus que les Etats-Unis.	Don par le PAM (Programme alimentaire mondial) des excédents des agriculteurs américains (USAID).
Politiques commerciales agricoles	Baisse des subventions aux agriculteurs européens (PAC), en 10 ans les subventions agricoles sont passées de 25 % à 5 %.	Augmentation des subventions aux agriculteurs américains et signature d'accords de libre-échange (AGOA) avec des pays africains.
Aide au développement	0,34 % du PIB en 2003. 0,39 % du PIB en 2006. 3 fois plus que les Etats-Unis.	0,12 % du PIB en 2002. 0,15 % du PIB en 2006.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- CHAUPRADE Aymeric, Géopolitique : Constantes et changements dans l'histoire, Paris ; Ellipses, 2005.
- DOMERGUE-CLOAREC Danielle, La France et l'Afrique après les indépendances, Paris ; SEDES, 1994.
- PASCAL Boniface, La France est-elle encore une grande puissance ?, Paris ; Presses de sciences PO, 1998.
- PATAT Jean-Pierre, Afrique, un nouveau partenariat Nord-Sud, Paris ; L'Harmattan (Etudes africaines), 2005.

OUVRAGES SPECIALISES

- BARRAT Jacques et MOISEI Claudia, Géopolitique de la Francophonie : un nouveau souffle ?, Paris ; La documentation française, 2004.
- IGUE John, Le NEPAD, initiative de la dernière chance, revue internationale et stratégique, n°46, Paris ; IRIS, 2002.

ARTICLES DE PRESSE ET DIVERS

- AFRIQUE ASIE, Chine et Inde en Afrique : Conquistadors ou partenaires ?, Paris ; février 2006.
- REVEILLARD Christophe, L'Afrique, Paris ; 2005.
- CONTE Bernard, Georges Bush en Afrique : une histoire de fric ?, Bordeaux ; Réflexions stratégiques, 2003.

SITES INTERNET

- ZOMBIE – Les sommets franco-africains : entre coopération renforcée et quête de leadership (http://zombie.laure.net/article.php3?id_article=192);
- SYNTHESE : La politique française en Afrique : faut-il lâcher l’Afrique ? (<http://www.eleves.ens.fr/polens/seminaire/seances/afrique/>);
- FRANCE-AFRIQUE : Le grand tournant de la coopération militaire (<http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/PolitiqueDiplomatie/769.asp>);
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/organisations-reg...);
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/politique-africain...);
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1060);
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/nepad_1491/inde...);
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/renforcement-cap...);
 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/defense-securite_9035/cooperati...).

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION-----	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : LA DIPLOMATIE FRANCAISE	
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE-----	2
1.1 Des relations fondées sur un héritage historique-----	2
1.2 Une stratégie globale, s'exerçant dans un cadre juridico-institutionnel-----	3
1.2.1 Des instruments juridiques adaptés-----	3
1.2.2 Des acteurs pertinents dans un cadre institutionnel entièrement réformé-----	5
1.2.2.1 Le ministère des Affaires étrangères-----	5
1.2.2.2 Un dispositif institutionnel plus élaboré-----	5
1.2.3 Une approche diplomatique globale à la mesure des ambitions de leadership--	8
1.2.3.1 Sur le plan bilatéral et régional-----	8
1.2.3.1.1 Cas de l'Afrique du Sud-----	8
1.2.3.1.2 Les autres pays non francophones et les organisations régionales-----	9
1.2.3.2 Sur le plan continental-----	10
1.2.3.2.1 La France, partenaire de l'Union africaine-----	10
1.2.3.2.2 La France, partenaire convaincue du NEPAD-----	12
1.3 Les principaux grands outils-----	13
1.3.1 L'aide publique au développement-----	13
1.3.2 La France, moteur des relations Afrique-Caraïbes-Pacifique et l'Union européenne-----	15
1.3.3 Les sommets France-Afrique-----	16
1.3.3.1 Un format toujours en croissance-----	16
1.3.3.2 Les principes d'organisation-----	17
1.3.4 Ce que la Francophonie apporte à l'Afrique-----	17
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-	
AFRICAINNE-----	18

2.1 Les accords de défense et d'assistance militaire technique-----	18
2.2 De l'assistance militaire technique à la coopération militaire et de défense---	19
2.2.1 Une nouvelle doctrine-----	20
2.2.2 Une présence réaffirmée malgré des réductions budgétaires-----	21
2.3 Des interventions militaires unilatérales au concept RECAMP-----	22
2.3.1 Les leçons de la tragédie Rwandaise-----	22
2.3.2 L'impact des processus de démocratisation-----	23
2.3.3 Une initiative française au service de l'Afrique : le concept RECAMP-----	24
2.3.3.1 Ses origines-----	24
2.3.3.2 Ses principes-----	25
2.3.3.3 Les 3 volets du programme-----	26
 <u>TROISIEME PARTIE : QU'EN EST-IL DE L'ACTION DES AUTRES</u> PUISSANCES ?-----	 28
3.1 La menace des Etats-Unis-----	28
3.1.1 Contrecarrer l'implantation du terrorisme islamique en Afrique-----	28
3.1.2 Le pétrole africain, alternative à la déstabilisation du Proche-Orient-----	29
3.1.3 La lutte contre le sida et l'aide publique au développement-----	30
3.1.4 Le commerce avec l'Afrique : « Useful Africa » ou (l'Afrique utile) -----	30
3.2 La percée de la Chine-----	31
3.2.1 Des relations anciennes qui évoluent-----	31
3.2.2 Une nouvelle offensive de charme-----	32
 CONCLUSION-----	 33
 ANNEXES-----	 34
 BIBLIOGRAPHIE -----	 40
 TABLE DES MATIERES-----	 42

INTRODUCTION

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : La diplomatie française en Afrique subsaharienne

Des relations fondées sur un héritage historique

Une ambition globale s'exerçant dans un cadre juridico-institutionnel

Les principaux grands outils

DEUXIEME PARTIE : La coopération militaire franco-africaine

Les accords de défense et d'assistance technique

De l'assistance militaire technique à la coopération militaire et de défense

Des interventions militaires unilatérales au concept RECAMP

TROISIEME PARTIE : Qu'en est-il de l'action des autres puissances ?

La menace des Etats-Unis

La percée de la Chine